

Accès à la préfecture de Nantes



En bus, busway

Lignes : busway 4,C1, C6, 11, 12 arrêt « Place Foch »
Lignes : C2, 12, 23, arrêt « 50 otages »



En Tramway

Ligne 2, arrêt « 50 otages »



En voiture ou en 2 roues

Parkings payants « Cathédrale » et « Talensac »
Places de stationnement extérieur payant
Espaces de stationnement gratuit pour les motos et vélos
Station Bicloo n°1



Stationnement réservé : 1 emplacement place du port Communeau et 2 emplacements place Salengro, 1 emplacement rue du Roi Albert (visites médicales)



Pour tout renseignement

- www.loire-atlantique.gouv.fr : rubrique « accueil des étrangers »
- pref-etrangers@loire-atlantique.gouv.fr

La préfecture à votre service

Accueil des étrangers

Déposer une demande de :

- Titre de séjour
- Regroupement familial
- Naturalisation
- Asile

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE

6, quai Ceineray – BP 33515

44035 NANTES CEDEX 1

Téléphone : 02 40 41 20 20

courrier@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr



Accès handicapés



Titre de séjour

➡ **Accueil du public domicilié sur les arrondissements de Nantes, Châteaubriant et Ancenis :**

S'adresser à la préfecture de la Loire-Atlantique (Nantes)

**9h - 12h00 et 13h30 - 16h15
sauf mardi matin et jeudi matin**

Accueil téléphonique : les mardi et jeudi matin au 02.40.41.21.74 ou 23.00
Renseignements sur le serveur vocal: 02 40 41 23 65

➡ **Accueil du public domicilié sur l'arrondissement de Saint-Nazaire :**

S'adresser à la sous-préfecture de Saint-Nazaire ou à la préfecture de la Loire-Atlantique (Nantes) en fonction de la catégorie du titre de séjour sollicité :

Sous-préfecture de Saint-Nazaire : titre de séjour salarié, conjoint de français, parent d'enfant français, étranger né en France, étudiant, visiteur, ainsi que les titres d'identité républicain et les documents de circulation pour enfant mineur.

Ce service reçoit exclusivement sur rendez-vous.

Pour obtenir un rendez-vous, se présenter à la sous-préfecture le mardi et jeudi, de 13h30 à 16h00.

**Accueil téléphonique lundi, mercredi et vendredi de 14h à 16h au
02.40.00.72.51**

Préfecture de la Loire-Atlantique : les demandes de regroupement familial, les admissions exceptionnelles au séjour et les titres spécifiques : étrangers malades, communautaires, commerçants, mineurs isolés, scientifiques, compétences et talents, résidents longue durée.

Naturalisation

1^{er} étage à gauche porte 100

➡ **Naturalisations par décret**

⚠ Le dépôt des demandes sera ouvert selon de nouvelles modalités à partir du 1^{er} juin 2015.

Renseignement : 02 40 41 22 28

le lundi matin exclusivement entre 9h et 12h.

➡ **Naturalisations par mariage**

Le dépôt des dossiers se fait le jeudi matin entre 9h et 11h sans rendez-vous.

La liste des pièces à fournir est sur le site : www.loire-atlantique.gouv.fr
rubrique « accueil des étrangers »

Regroupement familial

Pour cette procédure qui ne concerne que le conjoint et l' (les) enfant(s) mineur(s) résidant hors de France :

un dossier de regroupement familial est à adresser par voie postale auprès de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

OFII
(Office français de l'Immigration et de l'Intégration)
93 bis, rue de la Commune de
1871 - 44400 Rezé
Tél : 02 51 72 79 39
Site web : www.ofii.fr

Pour toute autre information :

Adresser un courrier par voie postale à la section regroupement familial :

**Préfecture de la Loire-Atlantique,
Service de l'immigration et de l'intégration
Bureau du Séjour-regroupement familial
6 Quai Ceineray BP 33515 – 44035 NANTES CEDEX 1.**

Demande d'asile et réfugiés

1^{er} étage porte 108. Vous souhaitez :

<ul style="list-style-type: none">• Prendre rendez-vous pour une première demande d'asile• Retirer un titre• Demander un renseignement	Accueil le mercredi et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h15
<ul style="list-style-type: none">• Prendre rendez-vous pour renouveler votre titre de séjour (au moins 3 mois avant l'échéance)• Prendre rendez-vous pour changer l'adresse de votre titre de séjour.	Par le site internet, en cliquant sur « contact » et en précisant le thème « demande d'asile » et le numéro d'identification figurant sur le titre de séjour.
<ul style="list-style-type: none">• Demander un titre de voyage pour réfugié ou un titre d'identité pour un enfant de réfugié mineur	Dépôt du dossier complet dans la boîte aux lettres située dans le bureau 108 du lundi au vendredi de 9h00 à 16h15. (2 mois de délais)

Les formulaires et les listes de pièces à fournir sont en ligne sur le site internet de la préfecture rubrique « démarches administratives »